



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMATION EN ALTERNANCE

MASTER
PATRIMOINE
**PATRIMOINE
CULTUREL
PATRIMOINE
NATUREL**

*“Il n’y a que deux héritages durables
que nous pouvons espérer donner à nos enfants.
L’un d’eux, des racines, l’autre, des ailes”
- Goethe -*

PATRIMOINE CULTUREL, PATRIMOINE NATUREL

CONCEPTION, PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DE PROJET

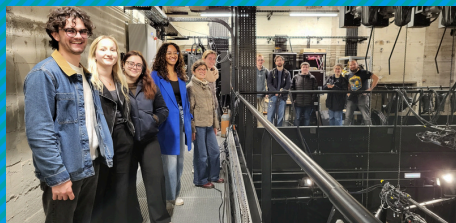
Intéressé-e par les métiers du patrimoine : du culturel au naturel selon une approche transversale ?

Le master Patrimoine culturel, Patrimoine naturel : conception, pilotage et développement de projet forme les futurs cadres de ces secteurs ; de la conception des projets portés par les structures à leur gestion et développement.

La formation offre un socle de culture professionnelle, de la notion de patrimoine à ses acteurs, en passant par les territoires, le tourisme et les institutions culturelles. La médiation pour tous les publics et la démarche de gestion de projet sont au cœur des enseignements.

1 MÉTIERS VISÉS

- Directrice-teur d'établissement culturel
- Cadre chargé-e de la conception/mise en œuvre des politiques publiques du patrimoine et de la culture
- Administratrice-teur territorial-e, attaché-e de conservation, agent-e de développement culturel local
- Responsable d'association, de structure culturelle
- Chef-fe de projet, chargé-e de missions
- Animatrice-teur du patrimoine, médiatrice-teur culturel-le, guide conférencier,
- Chargé.e de marketing, de communication, de mécénat
- Entrepreneur.e.neur du patrimoine...



2 ATTENDUS VISÉS

- Comprendre "la fabrique patrimoniale"(contexte, enjeux et objets).
- Comprendre les politiques patrimoniales.
- Mettre en œuvre une démarche de recherche.
- Concevoir, piloter et développer les projets patrimoniaux et culturels.
- Maîtriser les méthodes de conception, d'organisation et de promotion des manifestations culturelles et patrimoniales.
- Maîtriser les principes de muséologie, de muséographie, les enjeux de gestion des collections.
- Acquérir méthodes et outils spécifiques de la gestion de projet, de la communication, du marketing et du mécénat.
- Comprendre, contextualiser les situations et le jeu des acteurs du secteur.
- Concevoir des outils de médiation et de guidage et s'adresser à tous les publics
- Développer l'esprit critique.

3 CONDITIONS D'ACCÈS

JE SUIS ÉTUDIANT-E

- **Accès en master 1** : être titulaire d'une licence histoire ou histoire de l'art et plus largement en sciences humaines & sociales.
- **Accès en master 2** : être titulaire d'un master 1 ou 2 en culture et/ou patrimoine avec une expérience confirmée (stages, bénévolats, immersions professionnelles) et avoir signé un contrat en alternance.

Pour tout autre master, les candidatures seront examinées par la commission sous réserve de places disponibles.

JE SUIS SALARIÉ-E OU EN RECHERCHE D'EMPLOI

Je soumetts un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels. Pour tous renseignements, contactez le Service Formation professionnelle et Alternance.

Du monde au local, de la conservation à la sensibilisation, en passant par la valorisation et la médiation, mais aussi par l'ingénierie, la gestion et le financement, le master forme les nouveaux acteurs du Patrimoine selon une approche transversale, innovante et professionnalisante :

MASTER 1

En première année de master, la formation développe une **approche disciplinaire et scientifique** des objets patrimoniaux via :

- Des cours magistraux :
 - Concept de patrimoine
 - Droits des patrimoines
 - Patrimoine et musées
 - Patrimoine maritime et littoral, culturel et naturel
 - Patrimoines architectural et mobilier
 - Parcs, jardins et paysages
 - Patrimoine des entreprises
 - Patrimoine culturel immatériel
 - Patrimoine et tourisme
 - Patrimoine et mémoire...
- Des rencontres professionnelles :
 - Acteurs associatifs et du secteur privé
 - Collectivités territoriales
 - Institutions culturelles et patrimoniales
- La production d'un mémoire de recherche et la réalisation d'un stage de 2 mois.

MASTER 2

La seconde année de master s'organise en **alternance** et engage la formalisation d'un rapport d'alternance et d'un mémoire professionnel.

Intégralement professionnalisante, les cours s'organisent en mode projet dans une démarche d'ingénierie culturelle et autour de différentes thématiques opérationnelles :

- Sociologie de la culture et des politiques culturelles
- Démocratisation de la culture et droits culturels
- Médiation et Éducation Artistique et Culturelle
- Sociologie des publics
- Muséographie, expositions, collections
- Méthodes et outils de la gestion de projet
- Méthodes de guidage
- Méthodes et pratiques de l'accessibilité et de l'inclusion
- Marketing culturel
- Communication
- Mécénat et financements
- Entrepreneuriat et management
- Méthode de guidage
- Anglais
- Transitions environnementales
- Stratégies numériques
- Innovations Organisationnelles
- Étude de cas pratiques du patrimoine

LES + DE LA FORMATION

- **La possibilité d'obtenir deux certifications :**
 - Carte Guide Conférencier par la Préfecture
 - Évaluateur "Tourisme & Handicap" par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne
- **Une initiation aux enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion :**
 - Caring Muséum, FACL, visites guidées en langue des signes...
 - Cadre, législation et labels
- **Une sensibilisation aux transitions :**
 - Innovation organisationnelles
 - Transition environnementale et numériques

ILS NOUS FONT CONFIANCE



5 L'ALTERNANCE

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

Accueillir un.e alternant.e au sein d'une entreprise permet :

- D'inscrire son entreprise dans une dynamique de partage et de transmission des savoirs
- De contribuer aux enjeux nouveaux des métiers du patrimoine et de la culture
- De former un acteur aux valeurs et à la culture de l'entreprise
- D'apporter une dynamique nouvelle à la vie de l'entreprise
- De répondre à un accroissement d'activité tout en prenant le temps de former un.e étudiant.e qui deviendra votre futur.e salarié.e

Intégrer un.e étudiant.e en alternance, c'est aussi participer à l'engagement social du territoire en contribuant à l'égalité des chances de l'insertion professionnelle.

QUELS SONT LES TYPES D'ALTERNANCE PROPOSÉS ?

- Contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans
- Contrat de professionnalisation pour les moins de 26 ans ou les demandeur.euse.s d'emploi sans condition d'âge
- Contrat spécifique pour les salarié.e-s, sans condition d'âge

QUEL ORGANISME PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout organisme privé ou public, à l'exclusion des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif pour le contrat de professionnalisation.

COMMENT ACCUEILLIR UN-E ÉTUDIANT-E ALTERNANT-E

Choix du/de la candidat.e

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

CONTACTS

Secrétaire de scolarité
Sterenn Gouello
02 97 87 65 38
sterenn.gouello@univ-ubs.fr

Pôle Formation Professionnelle & Alternance
07 64 25 34 66
llshs.fpa@listes.univ-ubs.fr

